



**Centre interfacultaire  
en droits de l'enfant (CIDE)**



SITE UNIGE - VALAIS  
**CENTRE INTERFACULTAIRE  
EN DROITS DE L'ENFANT**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**



Adresse postale: Université de Genève (Valais Campus), Case postale 4176, CH - 1950 Sion 4  
Adresse physique: Université de Genève (Valais Campus), Chemin de l'Institut 18, CH - 1967 Bramois/Sion  
Tél. +41(0)27 205 73 06 Fax +41(0)27 205 73 01

Ce mémento est destiné en priorité aux étudiants\* qui débutent leurs études de Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE). Il donne des informations pratiques, décrit succinctement les démarches à effectuer et indique les services et personnes auxquels s'adresser. Il sert avant tout de repère général et renvoie systématiquement aux pages internet contenant les renseignements nécessaires.

Pour tout ce qui concerne l'utilisation des locaux et la vie estudiantine sur le site, prière de se référer au guide pratique de la Fondation universitaire Kurt Bösch ([www.iukb.ch](http://www.iukb.ch)).

Pour toutes autres informations, prière de consulter le site de l'Université de Genève [www.unige.ch/index.html](http://www.unige.ch/index.html).

*\*la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.*

## CALENDRIER ACADEMIQUE 2016-2017

### Semestre d'automne 2016

Début des cours                      lundi 19 septembre 2016  
Fin des cours                        vendredi 23 décembre 2016  
Session d'examens                du lundi 23 janvier au vendredi 10 février 2017

### Semestre de printemps 2016

Début des cours                      lundi 20 février 2017  
Fin des cours                        vendredi 2 juin 2017  
Session d'examens                du mardi 6 juin au vendredi 23 juin 2017  
   du lundi 28 août au vendredi 15 septembre 2016

### Jours fériés et congés spéciaux, manifestations

Vendredi 14 octobre 2016        Dies academicus (UNIGE)  
Lundi 31 octobre 2016        Jour chômé  
Mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016      Toussaint  
Jeudi 8 décembre 2016        Immaculée Conception  
Dimanche 19 mars 2017        St-Joseph  
Vendredi 14 avril 2017        Vendredi Saint  
Lu 17 avril au Ve 21 avril 2017    Vacances de cours  
Jeudi 25 mai 2017            Ascension  
Lundi 5 juin 2017            Pentecôte  
Jeudi 15 juin 2017            Fête-Dieu

### Horaire des cours

Du lundi au jeudi à midi        08h45 – 10h15 / 10h30 – 12h00  
   13h00 – 14h30 / 14h45 – 16h15



## ACCUEIL DES ETUDIANTS

### **Bureau 110**

#### **Secrétariat du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)**

Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)  
du lundi au jeudi

Sarah Bruchez

Tél. +4127/205.73.06

Fax +4127/205.73.01

E-mail : [sarah.bruchez@unige.ch](mailto:sarah.bruchez@unige.ch)

Formation continue

Mardi-Jeudi-Vendredi

Hortense Hofer

Tél. +4127/205.73.93

Fax +4127/205.73.01

E-mail : [hortense.hofer@unige.ch](mailto:hortense.hofer@unige.ch)

## CORPS ENSEIGNANT

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
<b>Bureau 112</b>			
Philip D. Jaffé	Directeur, Professeur ordinaire	<a href="mailto:philip.jaffe@unige.ch">philip.jaffe@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 11
<b>Bureau 120</b>			
Karl Hanson	Directeur-adjoint, Professeur ordinaire Responsable MIDE et Recherche	<a href="mailto:karl.hanson@unige.ch">karl.hanson@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 92
<b>Bureau 114</b>			
Daniel Stoecklin	Professeur associé	<a href="mailto:daniel.stoecklin@unige.ch">daniel.stoecklin@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 16
<b>Bureau 121</b>			
Frédéric Darbellay	Professeur associé Responsable Cellule Inter- et Transdisciplinarité	<a href="mailto:frédéric.darbellay@unige.ch">frédéric.darbellay@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 91
<b>Bureau 123</b>			
Micaela Vaerini	Chargée d'enseignement	<a href="mailto:micaela.vaerini@unige.ch">micaela.vaerini@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 14

## CORPS INTERMEDIAIRE

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
<b>Bureau 123</b>			
Kaspar Burger	Maître-assistant	<a href="mailto:kaspar.burger@unige.ch">kaspar.burger@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 14
<b>Bureau 116</b>			
Coraline Hirschi	Assistante-doctorante	<a href="mailto:coraline.hirschi@unige.ch">coraline.hirschi@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
Maude Louviot	Assistante-doctorante	<a href="mailto:maude.louviot@unige.ch">maude.louviot@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
Andrea Lutz	Assistant-doctorant	<a href="mailto:andrea.lutz@unige.ch">andrea.lutz@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
<b>Bureau 118</b>			
Diana Volonakis	Assistante-doctorante	<a href="mailto:diana.volonakis@unige.ch">diana.volonakis@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 36



## ENSEIGNANT EXTERNE

Nom	Fonction	Courriel
Jean Zermatten	Directeur IDE, a. Président du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU	<a href="mailto:ide@childsrighs.org">ide@childsrighs.org</a>

## REGLEMENTS ET PLANS D'ETUDES

La formation de la Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) est régie par un Règlement et un plan d'études :

- **Règlement d'études du 6 juin 2016** : <http://www.unige.ch/cide/fr/enseignement/maitrise-universitaire-interdisciplinaire-droits-enfant/reglements/>
- **Plan d'études 2016** : <http://www.unige.ch/cide/fr/enseignement/maitrise-universitaire-interdisciplinaire-droits-enfant/plan-detudes/>

## DUREE DES ETUDES

La durée maximum des études est de six semestres. Une dérogation peut être accordée en cas de justes motifs (tels que maladie, maternité, activité professionnelle importante, charges familiales particulières). Une demande écrite sera dès lors adressée au Secrétariat du CIDE. L'éventuelle prolongation ne peut dépasser 2 semestres (Art. 5 du Règlement d'études MIDE).

## DEONTOLOGIE : PLAGIAT ET LIBERTE ACADEMIQUE

Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources.

**Le plagiat et la tentative de plagiat constituent des infractions graves à l'éthique de l'Université et sont passibles de sanctions académiques et/ou disciplinaires ([memento.unige.ch/doc/0008/](http://memento.unige.ch/doc/0008/)).**



## AUTRES INFORMATIONS

### A

#### **Assurance-maladie et accidents**

Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation d'être assurée contre les risques de maladie et d'accident auprès d'une caisse reconnue par la Confédération. Le choix de la caisse est libre. Informations complémentaires: [www.unige.ch/pss/assurance-maladie/](http://www.unige.ch/pss/assurance-maladie/)

#### **Assurances responsabilité civile privée**

L'assurance responsabilité civile privée coûte environ CHF 100.- par année, couvre les frais éventuels pour des dégâts que vous pourriez occasionner à autrui, à son matériel, également dans le cadre de la location de votre chambre; vérifiez si vous êtes assuré dans le cadre de l'assurance familiale.

#### **Attestation d'inscription**

Une attestation d'inscription au semestre, nécessaire pour remplir sa déclaration d'impôts ou pour demander une allocation d'études ou d'allocations familiales, est disponible depuis le portail <https://portail.unige.ch/accueil>. S'y trouvent également les attestations des vingt derniers semestres. *Attention: l'attestation n'est délivrée qu'après enregistrement du paiement de la taxe (dix jours maximum après la date du paiement).*

### B

#### **Bibliothèque**

La Bibliothèque UNIL-UNIGE Sion est une bibliothèque spécialisée, ouverte au public et membre du **Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)**.

**Services aux usagers** : Prêts, accès aux revues électroniques, accès à certaines ressources électroniques via la bibliothèque cantonale universitaire de l'Université de Lausanne, membre du **Réseau vaudois des bibliothèques (RENOUVAUD)**, y compris pour les collaborateurs et étudiants du CIDE, formation et aide à la recherche documentaire (interrogation de banques de données, etc.) - Informations complémentaires: [www.iukb.ch/centredoc](http://www.iukb.ch/centredoc).

#### **Bourses et taxes**

Les taxes universitaires s'élèvent à CHF 500.- par semestre (CHF 65.- de taxes fixes et CHF 435.- de taxes d'encadrement).

Un bulletin de paiement vous est envoyé, par voie postale, au début de chaque semestre, à la dernière adresse que vous avez transmise au Service des admissions.

--> Indiquer un changement d'adresse sur la plateforme en ligne <https://admissions.unige.ch/kayako/>

Les demandes d'exonération des taxes universitaires d'encadrement en cas de situation financière difficile doivent être introduites en ligne via le site de l'UNIGE [www.unige.ch/dife/taxes.html](http://www.unige.ch/dife/taxes.html) du 14 septembre au 30 septembre 2015.

Les étudiants étrangers qui souhaiteraient bénéficier d'une bourse gérée par la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers doivent s'adresser au moins une année à l'avance à la représentation diplomatique suisse de leur pays. Elles ne sont accordées qu'aux candidats déjà titulaires d'un titre universitaire.



## C

### Carte d'étudiant multiservices

Cette carte fournie par l'Université de Genève fait office de carte de légitimation, de carte de lecteur et de carte multiservices <http://cartes.unige.ch/presentation/carte/>.

### Congé

L'étudiant qui désire interrompre momentanément ses études peut obtenir un congé tout en restant immatriculé. Le congé est accordé par le Directeur du CIDE pour une période d'un semestre ou d'une année ; il ne peut pas excéder 2 ans. L'étudiant en congé n'est pas autorisé à se présenter à des examens. Pendant la durée du congé, une taxe fixe de CHF 65.- par semestre est due.

Formulaire de congé à disposition au secrétariat du CIDE - Délai : 1 mois avant le début des cours.

### Coût de la vie

Le budget mensuel d'un étudiant célibataire de moins de 25 ans s'élève à environ CHF 2'000 par mois:

- Entretien complet et nourriture, entre CHF 800 et CHF 900,
- Logement (chambre indépendante), de CHF 450 à CHF 650,
- Taxes universitaires et frais d'études, transport, assurances environ CHF 450, etc.

Au début des études, plusieurs dépenses doivent par ailleurs être réglées simultanément: un trimestre d'assurance maladie, les taxes universitaires, le premier loyer auquel s'ajoute souvent une caution obligatoire et les émoluments du Service de la population et des migrations.

A noter que la charge de travail requise pour mener à bien des études ne permet d'envisager qu'une activité rémunérée à temps partiel.

## D

### Données personnelles

Toutes modifications de vos données personnelles (changement d'adresse, de nom...) doivent être communiquées au Service des admissions via la plateforme en ligne [www.admissions.unige.ch](http://www.admissions.unige.ch) (identification avec votre adresse email UNIGE – [Nom.Prénom@etu.unige.ch](mailto:Nom.Prénom@etu.unige.ch)).

## E

### Exmatriculation

Les étudiants qui souhaitent quitter l'Université avant la fin des études doivent faire une demande d'exmatriculation écrite auprès du Service des admissions. Pour toute demande déposée dans les six semaines qui suivent le début officiel des cours, la taxe fixe de CHF 65.- sera prélevée.

**Exmatriculation d'office** : après l'obtention d'un grade, sans inscription à un autre programme (maîtrise, postgrade, certificat, doctorat, etc.) ; en cas de non inscription dans les délais ou de non-paiement de toutes ou d'une partie des taxes ; après un échec définitif.



## F

### Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB)

La Fondation universitaire Kurt Bösch (FBK) est propriétaire des bâtiments et met à disposition des Universités de Lausanne et de Genève, les infrastructures destinées à accueillir le personnel et les étudiants de chacune des Universités.

Le guide pratique de la FKB donne toutes les informations utiles concernant la vie au sein du campus (services disponibles, utilisation des locaux, personnes à qui s'adresser, etc.)  
<http://www.iukb.ch/accueil/le-service-logistique/accueil-etudiants-unil-et-unige/index.html>.

## I

### Informatique

Pour accéder à l'ensemble des services en ligne proposés par l'Université de Genève, un identifiant et un mot de passe personnel vous ont été attribués directement par UniGE (sur bulletin de paiement), ainsi qu'une adresse e-mail institutionnelle ([Prénom.Nom@etu.unige.ch](mailto:Prénom.Nom@etu.unige.ch)). Prière de la consulter régulièrement pour prendre connaissance des informations officielles envoyées par le CIDE.

- **Intranet** : Une plateforme Intranet est mise à disposition des étudiants pour les supports de cours, calendrier de formation, etc.
- **Salle informatique** : 12 postes équipés de tous les logiciels nécessaires aux travaux académiques.
- **Imprimante disponible** : Les impressions peuvent se faire via les imprimantes PrintUNIL (situées au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment). Chaque étudiant reçoit gratuitement un crédit pour 300 impressions au début de chaque semestre de formation ; puis possibilité d'acheter des crédits auprès du service de comptabilité (minimum CHF 10.-).
- **Connexion** via le réseau WIFI.

### Inscription aux examens

L'inscription aux cours se traduit automatiquement par une inscription aux examens.

En cas d'échec, les épreuves peuvent être répétées une fois (un deuxième échec est éliminatoire). L'inscription à un examen de rattrapage est dès lors obligatoire, 1 mois avant le début de la session d'examens, auprès du Secrétariat du CIDE.

## L

### Logement

La Fondation universitaire Kurt Bösch dispose d'un campus de 20 chambres simples dont une pour les personnes à mobilité réduite. Renseignements et location auprès du Service logistique, [logistique@iukb.ch](mailto:logistique@iukb.ch).

Location de chambres : Fondation St-Justin <http://marianistes.ch/blog/2016/07/06/chaminade-sion-et-loeuvre-saint-justin/>

Autres locations :

Site de l'Office du Tourisme de Sion [http://siontourisme.ch/images/telechargements/appart\\_2016.pdf](http://siontourisme.ch/images/telechargements/appart_2016.pdf)

Site de la HEVS <http://www.hevs.ch/fr/annonces/>



## M

### Méthodes de travail

Les étudiants qui souhaitent développer des méthodes de travail efficaces ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation aux études, trouveront information et soutien auprès des responsables de formation et des assistants du CIDE. Le Centre de documentation dispose d'ouvrages en prêt sur les méthodes de travail académiques.

### Mobilité universitaire <https://www.unige-exchange.ch/fr/>:

Un séjour d'échange en Suisse ou à l'étranger vous permet de bénéficier d'avantages tant administratifs, académiques que personnels.

### Mobilité suisse : <https://www.unige-exchange.ch/fr/out/s-inscrire/etudier-en-suisse>

Délais : **avant le 15 avril** pour un séjour de mobilité au semestre d'automne suivant  
**avant le 15 novembre** pour un séjour de mobilité au semestre de printemps suivant

**Mobilité internationale :** Chaque année à la mi-octobre se déroule la Journée internationale de la mobilité universitaire. Un excellent moyen de vous renseigner sur les possibilités de séjour à l'étranger, <https://www.unige-exchange.ch/fr/out/1-s-informer/ou-se-renseigner/journee-internationale>.

## P

### Permis de séjour

*Pour étudier en Suisse*, tous les ressortissants étrangers doivent obtenir un **permis de séjour**. En outre, les ressortissants de certains pays (voir ci-dessous) doivent être en possession d'un **visa pour études**.

### **Comment obtenir un visa pour études : formalités à effectuer dans le pays d'origine**

Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa pour études délivré par une ambassade ou un consulat suisse (Représentations suisses dans le monde : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rebs.html>); les démarches prennent au minimum 2 à 3 mois.

- Europe :** Turquie et les pays de l'Est non- membres de l'UE  
**Afrique :** tous les pays  
**Asie :** tous les pays, sauf Brunei, Japon, Malaisie, Singapour  
**Océanie :** tous les pays, sauf Nouvelle-Zélande  
**Amérique :** tous les pays.



### **Comment obtenir un permis de séjour : formalités à effectuer en Suisse**

Dans un délai de 14 jours après l'arrivée en Suisse, l'étudiant étranger doit s'annoncer à l'autorité municipale responsable (Contrôle de l'habitant ou Service de l'habitant) de **son lieu d'habitation** et demander un permis de séjour.

Les documents suivants sont nécessaires pour les étudiants sans visa :

- Demande de séjour personnelle ;
- Passeport valable et visa pour études si nécessaire ;
- Confirmation d'admission dans le cursus d'études ou attestation d'inscription ;
- Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir le coût des études (attestation de banque ou document certifié);
- Preuve d'une adresse d'habitation sur le lieu de séjour ;
- Photo passeport.

Pour les étudiants au bénéfice d'un visa :

- Passeport valable et visa pour études si nécessaire ;
- Preuve d'une adresse d'habitation sur le lieu de séjour.

La taxe à payer varie selon le lieu de résidence de CHF 100.- à CHF 180.-.

**Attention :** l'attestation d'admission à un cursus ne donne pas droit à un permis de séjour. Les visas de tourisme ne peuvent pas être transformés en visa d'études après l'arrivée en Suisse.

**Renseignements complémentaires :** Ville de Sion, Contrôle de l'habitant, Espace des Remparts 6, 1950 Sion 2; <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/controle-habitants.xhtml>, tél. +41 (0)27 324 15 36

### **Permis de travail :**

**Pour travailler en Suisse,** tous les ressortissants étrangers doivent obtenir un permis de travail.

### **Comment obtenir une autorisation de travail – formalités à effectuer en Suisse**

Les étudiants provenant de l'étranger, au bénéfice d'un permis de séjour valable (B ou L), sont autorisés à travailler en Suisse pour autant que cela ne prolonge pas la durée de leurs études.

Les ressortissants de l'UE peuvent travailler jusqu'à 15 heures par semaine durant la période des cours et à temps plein le reste de l'année dès le début de leurs études. Les ressortissants des autres pays doivent d'abord séjourner 6 mois en Suisse avant d'être autorisés à travailler.

L'employeur doit obtenir une autorisation de travail auprès de l'Office cantonal avant le début de l'activité. Le secrétariat du CIDE peut fournir à l'étudiant une attestation confirmant la compatibilité du travail envisagé avec les études.

**Renseignements complémentaires :** Etat du Valais, Service de la population et des migrations, Avenue de la Gare 39, 1950 Sion Tél. + 41(0)27 606 55 52



## S

La région de Sion offre de nombreuses opportunités tant aux niveaux culturel, touristique et sportif qu'aux niveaux commodités et santé. Pour de plus amples informations voir sur les sites internet : [www.sion.ch](http://www.sion.ch) et [www.siontourism.ch](http://www.siontourism.ch)

## T

### Transports

Les « Bus sédunois », « CarPostal » et « Ballestraz » assurent la liaison Sion-Bramois et retour. Pour de plus amples informations, voir l'horaire affiché dans le hall d'entrée ou sur le site internet : <http://www.sion.ch/particuliers/mobilite.xhtml> (section mobilité / rail et transports publics).

## URGENCES



POLICE



POMPIERS



AMBULANCE



TOXIQUE



URGENCE  
INTERNATIONALE

## ADRESSES UTILES

Fondation de l'IUKB	<a href="http://www.iukb.ch">www.iukb.ch</a>
Université de Genève	<a href="http://www.unige.ch">www.unige.ch</a>
Centre interfacultaire en droits de l'enfant	<a href="http://www.unige.ch/cide">www.unige.ch/cide</a>
Bibliothèque	<a href="http://www.iukb.ch/centredoc">www.iukb.ch/centredoc</a>
Logement à Sion	<a href="http://www.iukb.ch/accueil/informations-pratiques/le-campus-universitaire.html">http://www.iukb.ch/accueil/informations-pratiques/le-campus-universitaire.html</a>
Transports	<a href="http://www.sion.ch/particuliers/mobilite.xhtml">http://www.sion.ch/particuliers/mobilite.xhtml</a> - <a href="http://www.cff.ch">www.cff.ch</a>
Sion	<a href="http://www.sion.ch">www.sion.ch</a> - <a href="http://www.siontourism.ch">www.siontourism.ch</a>

## ABREVIATIONS

FKB :	Fondation universitaire Kurt Bösch	UniL	Université de Lausanne
UniGE :	Université de Genève	IGD	Institut de Géographie et de Durabilité
CIDE :	Centre interfacultaire en droits de l'enfant	MET	Master en études du tourisme
MIDE :	Master interdisciplinaire en droits de l'enfant		